

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 27 juillet 2015

Présents :

NICOLAS Stéphane, DEBRIN Virginie, DESARCE Maryse, HERBIET Alain, COLSON Frédéric, NICOLAS Jean-François, SIMONIN Bertrand, MARI Xavier.

Absents excusés : SCHULER Sandrine, PIAZZA Cécile, HAZOTTE Cédric.

Secrétaire de séance : Bertrand SIMONIN.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} juin 2015 ayant été approuvé sans observation, il a été signé par les conseillers.

Le maire demande l'autorisation qui a été accordée par les membres du conseil de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une demande de subvention dans le cadre de l'AMITER pour le clocher de l'église.

Retrait de la commune de Tragny du Sivom de Solgne.

Suite à la demande de retrait de la commune de Tragny formulée auprès du comité syndical du Sivom de Solgne & Environs qui a donné son accord par délibération en date du 26 mai 2015 ; après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal de Sailly-Achâtel n'émet pas d'objection au retrait de la commune de Tragny du Sivom de Solgne & Environs.

Bons d'achat (bacheliers).

Sur proposition du Maire et après en avoir débattu, les membres du conseil municipal décident d'allouer un bon d'achat pour un montant de 15 € par personne, afin de récompenser les jeunes de la commune qui auront obtenu leur baccalauréat.

Bons d'achat (concours communal des maisons fleuries).

Dans le cadre du concours communal des Maisons Fleuries organisé par la municipalité, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident d'attribuer 3 prix dont les lauréats recevront des bons d'achat distribués de la façon suivante :

- 1^{er} prix : 35 €
- 2^{ème} prix : 20 €
- 3^{ème} prix : 15 €

Cette décision est valable durant toute la période du présent mandat.

Demande de subvention AMITER.

Après en avoir débattu et suite à la nécessité de procéder à la réfection du clocher de l'église de Saily-Achâtel, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicitent la subvention allouée par le Conseil Départemental dans le cadre de l'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires (AMITER), à hauteur de 25 %,
- autorisent le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, et le chargent de contacter les entreprises pour la réalisation des devis,
- autorisent le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et précisent que les travaux seront financés sur les fonds propres de la commune, minorés de la subvention allouée.

Divers.

- Le maire détaille pour les conseillers la contribution au Sivom de Solgne concernant les dépenses relatives au fonctionnement scolaire, gestion de l'ouvrier intercommunal, organisation du Noël...
- Le maire informe les membres du conseil du refus du permis de construire 05760515M0001 faisant suite au « porter à connaissance » de cavités souterraines du Préfet en date du 30/04/2014. A cet effet, la CC du Sud Messin appliquera, dans une optique de protection physique et juridique des administrés les principes suivants dans la zone de risques « cavités souterraines » :
 1. interdiction de constructions d'habitations nouvelles dans cette zone afin de limiter l'apport de populations nouvelles exposées au risque,
 2. interdiction des changements d'affectation de bâtiment pour de l'habitation (hangar en appartement par exemple),
 3. étude au cas par cas de travaux nécessitant des excavations ou creusement pouvant déstabiliser les sols (piscines enterrées, bâtiments avec fondations profondes, sous-sols de maisons enterrés, caves...)
 4. autorisation des extensions pour les bâtiments existants.
- Concernant la réhabilitation du petit étang, une première réunion de travail avec le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau a eu lieu en mairie. Le projet a retenu l'attention des services concernés, une autre réunion de travail avec la Police de l'Eau est programmée en août.
- Une étude a été commandée à la Fédération de Randonnée par la CC du Sud Messin concernant les boucles de randonnée sur le secteur. La boucle ferait environ 14 kms et passerait par Vulmont et Foville avec le point de départ situé à la grange communale.
- Le maire présente aux conseillers le projet d'arrêté concernant le stationnement des poids lourds dans la commune.
- Le maire présente au conseil le rapport de la MATEC. Cette première étape a permis d'identifier les points dangereux dans la traversée du village. Un deuxième rapport apportant les solutions sera présenté en mairie en septembre.
- Toute intervention sur le domaine public (stockage, marquage...) doit faire l'objet d'une déclaration en mairie. A défaut, il sera demandé, à minima à l'intervenant, de remettre en l'état le domaine public.